

# L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

"VINCIT CONCORDIA FRATRUM."

Vol. IX, No 10.

Montréal, Octobre 1903.

50 cts par an.

## SOIRS D'OCTOBRE

J'aime les soirs d'octobre avec leur ciel sans astres,  
Nu comme les champs noirs où tout est moissonné,  
Où le dernier épi de blé mûr est glané,  
Pleins du silence lourd d'après les grands désastres.

Tout seul avec mon cœur, le front dans la clarté  
De ma lampe, qui chante ainsi qu'une cigale,  
J'écoute, les yeux clos, passer l'heure inégale,  
Si longue quand l'ennui déprimant m'a hanté !

Parfois aussi, le mal d'un lent regret m'opprime,  
Mon cœur endolori se reprend au passé ;  
Mais que d'instantanés heureux et si courts j'ai passé,  
Au sens d'un sonnet doux asservissant la rime !

La joie exquisément douce du ciseleur  
Qui sent, mièvre ou robuste, éclore sa pensée !  
Et qui, dans l'argent pur d'une forme enchassée,  
Le contemple, ravi, fraîche comme une fleur !

Que lui fait maintenant le ciel vide d'étoiles,  
Vers qui vole l'idée impossible à saisir,  
Comme si, dans sa fuite et toute à son plaisir,  
Frivole, elle craignait qu'on lui nouât des voiles !

Vous ne connaissez pas, cerveaux matériels  
Pour qui les écus d'or, de l'esprit tiennent place,  
Qui vous courbez bien bas devant la populace,  
Friands de ces honneurs que vous croyez réels !

Vous ne connaissez pas l'inexprimable joie  
De sentir sur le papier palpiter son cœur,  
D'être de sa pensée intime le vainqueur,  
De l'avoir faite esclave en un joug qui la ploie !

Qu'importe que la lutte ait brisé tout son corps,  
Comme une sève dont la vigueur fend l'écorce ?  
C'est au feu du combat qu'on mesure sa force,  
N'est vaincu que celui qui gît parmi les morts !

## Faites-vous partie d'une société de Secours Mutuels ?

C'est un devoir pour tout homme placé par la Providence dans la situation responsable d'époux ou de père, de pourvoir aux besoins de ces êtres faibles dont il est le seul appui, de telle sorte qu'en cas d'une mort soudaine ou prématurée, une partie au moins du bien qu'il leur faisait durant sa vie, leur soit continuée.

Avant l'établissement des sociétés de secours mutuels, épargner sur nos revenus, pour l'avenir de nos enfants, c'était une œuvre qui demandait du temps, de la prudence et de la persévérance. Sans doute, il y a plaisir et satisfaction intime à économiser année par année, petit à petit, et à voir les épargnes de la jeunesse et de l'âge mûr s'accroître successivement, jusqu'à devenir, dans la vieillesse, des sommes importantes ; mais c'est, on doit le reconnaître, un plaisir exposé à bien des hasards. Il faudra une grande fermeté de résolution pour que, dans toutes les circonstances et quelles que soient les tentations de dépense, on s'interdise de toucher à ce fonds sacré. En outre, le plan le plus fermement suivi se trouvera en défaut, précisément dans le cas où son bienfait serait le plus désirable. La mort peut survenir avant que les épargnes du père de famille aient créé un patrimoine à ses enfants, et c'est là l'éventualité redoutable à laquelle il est si important de pourvoir.

La société de secours mutuels est le seul remède certain à ce mal, la seule garantie efficace des enfants et des veuves contre la pauvreté. Combien d'appels faits journellement à la générosité d'étrangers en faveur des veuves et d'orphelins auraient été évités, si le père prévoyant avait eu recours à une société ! Combien il eut épargné à ceux qu'il aimait, d'amertume et d'humiliation, par une précaution si facile !... Quand on considère quel léger sacrifice prélevé sur les dépenses ordinaires, peut être sur les futilités du ménage, suffirait à fonder un patrimoine ; quand on pense combien de sécurité et de paix d'esprit peut s'acheter au prix de quelques économies mensuelles, on éprouve une double impression de surprise et de blâme, on s'étonne que tout chef de famille ne se sente pas excité, comme par un devoir social, religieux et moral envers l'humanité et envers lui-même, à faire, au printemps de sa vie, partie d'une association qui pourra assurer l'aisance des siens. Il est vraiment difficile

de croire qu'un homme soit assez aveuglé sur ses propres intérêts, assez peu soucieux de son indépendance, assez sourd à la voix de l'affection et de la pitié pour livrer les objets de sa tendresse à la froide charité d'étrangers, aux horreurs de la pauvreté et de l'abandon, alors qu'il a devant lui un moyen si facile de les protéger.

Lisez les extraits du discours que notre Président-Général a prononcé dernièrement et que nous reproduisons plus loin ; méditez-les, vous surtout, qui n'appartenez à aucune société, rendez-vous compte que l'Alliance Nationale est une institution nécessaire, apprenez quelle somme de bienfaits elle a déjà répandue parmi les délaissés, songez que quel que soit votre âge ou votre état de santé vous pouvez mourir demain et prenez la noble résolution d'assurer la subsistance de ceux que vous pouvez quitter d'un moment à l'autre.

Ne résistez pas à ces conseils, ils vous sont donnés par l'expérience et ils vous épargneront bien des regrets cuisants, mais tardifs.

## La Population Acadienne

D'après les chiffres contenus dans le rapport officiel du dernier recensement, la population acadienne de la Nouvelle Ecosse est de 46,187 ; celle du Nouveau-Brunswick, 79,979 ; celle de l'Ile du Prince-Edouard, 13,886.

Voici, par comté, la population française de la Nouvelle-Ecosse :

Annapolis.....	231
Antigonish.....	2,364
Cap Breton.....	2,817
Colchester.....	535
Cumberland.....	2,467
Digby.....	9,075
Guysborough.....	1,537
Halifax.....	4,229
Hants.....	174
Inverness.....	4,328
Kings.....	279
Lunenburg.....	2,131
Pictou.....	426
Richmond.....	6,678
Shelburne et Queens.....	391
Victoria.....	114
Yarmouth.....	8,411
	<hr/>
	46,187

Les hommes nous prêchent sans cesse la douceur et la patience, parce qu'ils trouvent plus facile de nous élever à supporter leurs défauts que de s'étudier à les vaincre. —  
MME DE SALM.

## Pages Canadiennes

## LA VOLONTÉ

Les plaisirs et les douleurs sont les roses et les ronces du chemin de la vie. Il semble que cette variété, gaie et triste, tour à tour, soit une loi inflexible à laquelle toute créature raisonnable doit être soumise. Oui ! joie et tristesse, c'est là une oscillation constante dans les jours comptés de l'homme ! Sourire doux, ou bien ironie amère, vous passez également sur nos lèvres ! Suave mélancolie, nos yeux se nourrissent de toi, tandis qu'ils sont bien souvent empoisonnés par vous, ô larmes de fiel !... Le pendule et son tic-tac régulier marquent le temps : les rires et les pleurs, la crainte et l'espérance, tous ces contrastes physiques et moraux sont les jalons indispensables au sentier du voyageur de ce monde ; c'est là une des premières lois de la nature, loi sacrée comme une parole de Dieu.

Or, si l'homme a contre lui des habitudes imposées par une autorité la même pour tous, il a pour lui une raison puissante, une force d'âme, de volonté, qui, s'agrandissant par la révolte, peut s'opposer énergiquement à tout ce qui lui est contraire, tellement que ce qui semble fait pour l'abaisser, doit contribuer à le grandir et à l'élever. Je m'explique. Une foule de malheurs, je suppose, m'ont assiégé dans les premières années de ma vie, de rudes coups m'ont souvent brisé le cœur. Dois-je rester triste de ces premiers chocs moraux ? Non. L'arbre en jeune poussée, battu par la tempête, ne doit pas craindre de relever sa tête et de l'élaner de nouveau avec orgueil vers le ciel : tel le cœur de l'homme. Aussi, je prends une ferme résolution de noyer dans l'oubli tout le noir de mes jeunes ans ; et les quelques éclairs de bonheur qui ont lui par moment, je les médite avec la foi du chrétien, je les embellis de toute la richesse d'une imagination en verve, et de triste que je devrais être, je suis gai, et pour toujours.

Ce qui se passe autour de nous bien souvent nous aide à comprendre des vérités qui semblent difficile à admettre de prime abord. Comprenez ceci. Je rencontre un misérable qu'un choc moral trop fort a rendu fou ; il n'a pas d'autre pensée que celle de sa folie ; il ne me parle pas d'autre chose : et, dans sa fixité d'idée, il s'amuse à pratiquer sur lui des supplices les plus atroces, dont il ne ressent nullement la douleur.

Combien d'autres je vois, dont l'âme est

également plongée dans les ténèbres de la démente et qui résistent aux maux qui assiègent les autres hommes ! Or, quand une idée constante et non raisonnée produit de semblables effets chez les maniaques, est ce qu'une volonté ferme et basée sur une saine raison ne peut amener de semblables résultats chez moi ? Oui ; et en désirant uniquement la gaieté et le bonheur, je puis me rendre insensible aux mauvais coup des revers, et les maux des autres ne seront pas les miens.

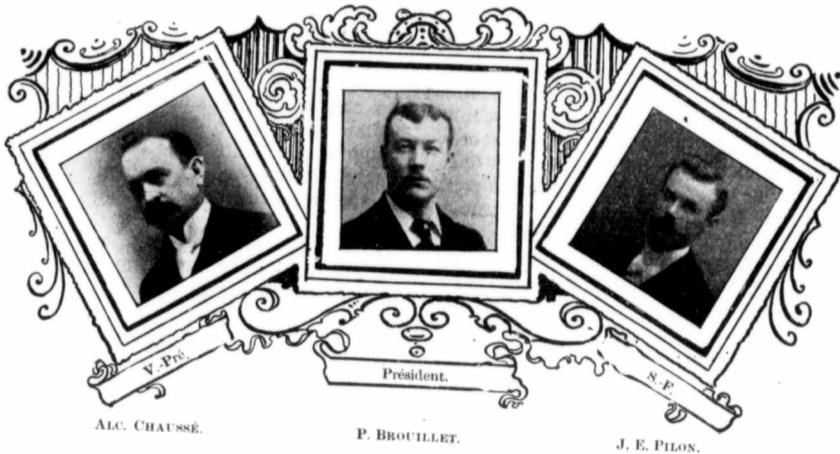
La volonté, répétons-nous, cette faculté qui résume tout ce que l'âme possède de fort et de grand, la volonté est la pierre angulaire de toute morale et de toute ses heureuses conséquences. "Pour être délivré de tout mal, il suffit de vouloir," dit Don Carlos. Nous entendons la volonté qui prend ses racines dans une raison à l'abri de toute passion. Elle doit aussi contrôler l'imagination, cette folle du logis, quand elle est laissée à elle-même. Et il faut savoir que dès l'âge le plus tendre, cette dernière, commençant à germer, doit être strictement cultivée. Voulez vous voir avec moi ce premier germe, suivez-moi. J'entre dans celle de vos chambres que vous aimez la mieux ; j'approche du berceau, que votre amour embellit et parfume. Elle dort, votre petite Maria... ou plutôt non... le sommeil est trop souvent le synonyme du cauchemar, de l'épouvante, pour y supposer l'enfant... C'est donc un doux et paisible repos qui l'enivre... C'est une heure de l'heureuse éternité qui la tient captive, n'est-ce pas ? Penchez-vous et regardez ; sa douce figure est illuminée de joie ; ses lèvres, entr'ouvertes, s'épanouissent dans le plus doux sourire qui puisse se rencontrer sur les lèvres des anges, comme si son âme était bercée dans un songe d'une céleste béatitude... Qu'est-ce donc ? Elle rêve donc, votre petite Maria ? Oui, elle rêve, comme rêvent tous les enfants et peut-être mieux ; car ce qui fait le rêve, c'est l'imagination, et cette faculté est le premier joyau que Dieu met au diadème de l'intelligence enfantine. Et le sommeil et la veille des hommes seraient toujours comme un doux rêve d'enfant, si une volonté et une raison bien saines laissaient l'imagination telle que Dieu l'a faite.

1876.

SÉVÉRIN LACHAPPELLE.

L'homme qui appelle l'attention sur ses traits d'esprit est un pauvre qui fait sonner son argent. — LATENA.

## Les Cercles Modèles



## CERCLE JEANNE-D'ARC, No 53

Ce cercle, un des plus populaires de notre association, a été fondé le 4 septembre 1894, dans la partie est de Montréal, par un groupe de jeunes gens désireux de travailler à leur avancement intellectuel et moral, tout en bénéficiant des avantages de la mutualité. Ce cercle se mit à l'œuvre sans retard et fit des progrès rapides. Quelques mois, seulement, après sa fondation, il gagnait une série d'insignes d'officiers ; aux concours de 1896 et 1897, il remportait la superbe bannière du Président Général ; enfin, en 1900, il méritait une enseigne émaillée. Dans d'autres champs d'activité, il a non moins brillé comme on peut s'en rendre compte en lisant l'intéressant historique du cercle que

nous avons publié dans cette revue en 1900. Depuis le commencement du siècle, cependant, ce cercle s'est tenu sous sa tente, mais ce repos, contre nature, ne saurait être définitif et nous ne serions pas surpris de le voir revenir au premier rang dans des combats prochains. En tout cas, son état financier n'en souffre pas, il est même très bon, car sa caisse des malades a \$1,200 de plus que la réserve requise par les statuts.

Fin de	Membres en régle.	Capital Caisse des Malades.
1894	40	\$ 27.49
1897	201	1,064.03
1900	200	1,944.86
1902	231	3,174.89

## Pages Oubliées

## LE LAI DE L'OISELET

Un homme prit un jour un petit oiseau, dont le chant délicieux l'avait séduit. "Que feras-tu de moi ? lui dit l'Oiseau. Je ne chanterai pas en cage, et je suis trop petit pour que tu me manges. Rends-moi la liberté, et je te donnerai trois avis qui te seront infiniment précieux. — Donne-les moi, dit l'homme, et je te lâcherai. — Voici le premier : *Ne cherche pas à t'emparer de ce que tu ne peux atteindre.* Voici le second : *Ne regrette pas ce que tu ne peux recouvrer.* Voici le troisième : *Ne crois pas ce qui n'est pas croyable.*"

L'homme le lâcha, tout en murmurant que ces avis ne lui apprenaient rien qu'il ne sût déjà. "Aussi, dit l'Oiseau, as-tu eu bien tort de me lâcher, car j'ai dans le corps une perle grosse comme un œuf, qui t'aurait enrichi à jamais !" L'homme, furieux, essaya de reprendre l'Oiseau par tous les moyens possibles ; mais celui-ci lui échappa facilement, et quand il le vit lassé, lui dit : "Tu vois que tu avais besoin de mon premier avis. Tu ne peux m'atteindre, ne cherche pas à t'emparer de moi." L'homme s'assit au pied de l'arbre où était l'Oiseau et se mit, dans son désespoir, à pleurer et à s'arracher les cheveux. "Tu vois que mon second avis ne t'était pas inutile, dit l'Oiseau ; tu te tour-

*Les Cercles Modèles*

J. G. ROBERT.

E. F. AUBRY.

JÉRÉMIE CHARLEBOIS.

## CERCLE MONTE-BELLO, No 55

Fondé à Monte-Bello, comté d'Ottawa, le 12 septembre 1894, dans une localité peu populeuse, ce cercle a eu des débuts modestes. Cependant, il n'a jamais ralenti sa marche progressive. En 1898, il remporta même un drapeau, pour avoir admis 25 membres durant un concours. C'est un fait d'armes qui, sous les circonstances, dit beaucoup en faveur de l'activité et du zèle de ses sociétaires. Administré sagement, sa caisse des malades est des plus prospères comme l'on peut s'en convaincre en jetant un coup d'œil sur le tableau suivant :

Fin de	Membres en règle.	Capital Caisse des Malades.
1895	24	\$ 94.99
1897	40	312.48
1900	64	756.28
1902	65	1191.17

A la fin de 1902, 57 membres étaient inscrits à la caisse des malades et la réserve se chiffrait par \$1191.17. D'après l'article 211 des statuts, la réserve requise n'était que \$723.50, en sorte que ce cercle avait un surplus d'au-delà 50%. Voilà un état financier qui fait honneur à nos confrères.

mentes vainement en regrettant ce que tu ne peux recouvrer. Quant au troisième, si tu l'avais compris, tu te serais épargné tant de fatigues et de chagrin ; comment puis-je avoir dans le corps une perle grosse comme un œuf, moi qui, tout entier, ne suis pas si gros ?" Ayant ainsi parlé, il s'envola, laissant l'homme tout confus.

GASTON PARIS,  
*De l'Académie Française.*

**Parler**

Parler beaucoup et bien, c'est le talent du bel esprit ; parler peu et bien, c'est le caractère du sage ; parler beaucoup et mal, c'est le vice du fat ; parler peu et mal, c'est le défaut du sot.

**Longévité Probable**

Voici une règle facile pour trouver la longévité probable d'une personne âgée de moins de 60 ans. Soustrayez l'âge de la personne de 80 et retranchez le tiers de la différence. Ainsi pour 50 ans d'âge : 80 moins 50 égale 30 ; retranchez le tiers et vous aurez 20 ans, chiffre de la longévité probable.

**Girouette**

Le duc de Choiseul, apprenant que Voltaire avait transporté à son successeur les vers qu'il avait fait à sa louange, avant sa disgrâce et son exil, fit faire, en forme de girouette, la tête de Voltaire, et la fit placer sur la plus haute cheminée de son palais, avec cette inscription : "Je tourne à tout vent."

## L'Alliance Nationale

Nous extrayons du substantiel discours que notre Président-Général a prononcé, en répondant à la santé de l'Alliance Nationale, lors des récentes fêtes décennales, les quelques passages suivants qui méritent d'être lus et mérités par tous les mutualistes.

Le succès obtenu au début ne s'est pas ralenti. Partout où elle se présente, l'Alliance Nationale reçoit un accueil des plus sympathiques et sa marche ascendante et progressive lui a valu l'honneur d'occuper le premier rang parmi les sociétés de secours mutuels. En effet, grâce à son administration sage et économique, grâce au zèle déployé par ses directeurs, grâce au dévouement sans borne de ses adhérents, l'Alliance compte aujourd'hui 169 cercles et 40 bureaux de perception avec un effectif de près de 12,000 membres.

o o o

L'Alliance n'est pas seulement prospère sous le rapport du nombre, elle s'est aussi créé un fonds de réserve qui dénote sa vitalité et qui est une garantie de sa stabilité future. La réserve accumulée au fonds de dotation atteint aujourd'hui la jolie somme de \$350,000.00 et si j'ajoute à cela la réserve dans les caisses des cercles qui est de \$75,000,000, j'arrive avec un capital de \$425,000.00. Tout élevé cependant que soit son capital, l'Alliance n'en a pas moins rempli le but pour lequel elle a été fondée et elle a pendant les dix années de son existence payé aux familles de ses membres défunts un montant de \$275,000.00 et au-delà de \$100,000.00 comme bénéfices en maladie, c'est-à-dire que pour récapituler, l'Alliance a payé une moyenne de \$37,000.00 par an et elle a mis à ses fonds de réserve une moyenne de \$42,500.00. Ces chiffres se passent de commentaire et ils disent mieux que de longs discours les bienfaits immenses accomplis par notre société et nous donnent raison de proclamer que l'Alliance Nationale a obtenu un succès sans précédent dans l'histoire de la mutualité.

o o o

Aussi son prestige est maintenant si grand que le travail de la propagande est devenu de plus en plus facile et je n'en vois pas de meilleure preuve que les résultats obtenus durant les derniers concours. Du premier avril au 20 août courant, notre Médecin-en-Chef a reçu 1912 examens et sur ce nombre 712 nous sont arrivés depuis le 3 juillet.

Tout repos doit être utilisé par l'observation.

## Anecdotes Canadiennes

QUIPROQUO

Au commencement du dernier siècle, raconte M. J. G. Barthe, dans ses *Souvenirs d'un demi-siècle*, le professeur qui enseignait l'anglais au collège de Nicolet, était un brave ecclésiastique irlandais qui apprenait, en retour, le français, et qui était bien glorieux de montrer ses progrès quand il disait avec emphase en allant au réfectoire, avec son index dirigé vers l'estomac : *Oh ! je suis bien faim !*

— Pas trop, repartaient les espiègles qui l'écoutaient, en s'ébaudissant de rire.

Et lui d'insister en répétant : *Oh ! oui, je suis faim, bien faim !*

\*\*

MONSIEUR FABRE ET LE MARGUILLIER

Quoique dans la modeste position de cultivateurs, nos Canadiens savent bien vivre et au besoin, dire des bons mots. En 1882, Mgr Fabre allait de St-Jean de Matha à St-Damien, à travers les montagnes et les mille côtes qui se succèdent comme les grains du rosaire. Le marguillier, dont j'oublie le nom, pour soulager son cheval dans un chemin montant, sablonneux, malaisé, saute à terre, puis, en bon canadien, prend sa pipe et l'allume aussitôt. Mgr Fabre, dont la tenue fut toujours irréprochable, détestait le tabac et même un peu les fumeurs, si jamais on peut dire qu'il ait détesté quelqu'un ; à cette vue, il me dit à l'oreille : " Prenez garde qu'il continue à fumer en montant en voiture." En arrivant au haut de la colline, notre marguillier décharge sa pipe sur un caillou et la remet en lieu sûr. Un peu plus loin, il répondit aux prêtres qui le pressaient d'aller plus vite : " Pensez-vous, dit-il, que je vais faire mourir ma bête, pour me priver plus vite d'une compagnie que je n'ai jamais eue et que je n'aurai jamais."

— " Bien dit ! bien dit ! " répéta Monseigneur à plusieurs reprises.

Abbé A.-C. DUGAS.

## Réponse de Louis XIV

Un courtisan, qui n'aimait pas le duc de Choiseul, à qui Louis XIV avait confié le commandement de son armée, en Allemagne, représentait à ce prince que le maréchal avait la vue basse. " Eh bien ! dit le monarque, il en verra l'ennemi de plus près."

## Ce Qu'il ne Faut pas Faire

*(Suite)*

## III.—EN PUBLIC

Marchez à droite dans la rue, afin d'éviter les encombrements.

Ne vous précipitez pas de façon à heurter et à bousculer les passants.

N'oubliez pas de demander pardon à une personne que vous avez poussée ou heurtée d'une façon quelconque.

Ne vous retournez jamais après quelqu'un.

Il ne faut ni regarder les gens fixement, ni se moquer d'une particularité dans leur habillement.

Ne tenez pas votre parapluie ou votre canne horizontalement et ne heurtez pas les passants avec l'un ou l'autre.

Ne fumez pas dans une voiture publique, excepté en chemin de fer dans le compartiment des fumeurs ; si vous fumez dans la rue, évitez d'envoyer des bouffées de fumée dans la figure des passants.

Ne crachez pas dans la rue.

Ne vous placez pas à l'entrée d'un édifice public de façon à empêcher les gens de circuler ; ne vous arrêtez pas non plus devant un hôtel ou une maison pour voir passer le monde.

Ne restez pas sur la plate-forme du tramway lorsqu'il s'arrête, vous gênez l'entrée et la sortie des voyageurs.

Levez votre chapeau quand vous rencontrez une dame que vous connaissez ; de même si vous accompagnez quelqu'un qui salue une personne que vous ne connaissez pas.

N'arrêtez pas une dame dans la rue pour lui parler, faites quelques pas avec elle.

Ne vous exposez pas à être considéré comme un tiers incommode en accompagnant un monsieur et une dame.

Ne vous dégantez pas pour tendre la main.

Levez votre chapeau chaque fois que vous aurez l'occasion de rendre le plus léger service à une dame inconnue.

Ne vous hâtez pas de faire une présentation ; assurez-vous d'abord si elle est désirée.

Évitez d'accaparer le temps d'un homme d'affaires pendant son travail.

Ne quittez pas brusquement un ami sans lui en donner la raison.

Ne faites pas de questions indiscrettes ; les jeunes filles surtout doivent être très réservées.

Ne soyez pas importun par excès de poli-

tesse ; soyez serviable envers les dames et les personnes âgées ou infirmes.

Si vous voyagez, ne vous jetez pas sur votre place et n'occupez que celle à laquelle vous avez droit ; ceci s'adresse plus particulièrement aux dames.

Ne dites pas qu'il n'y a plus de place sous prétexte que vous voulez être à votre aise.

N'insistez pas pour entrer dans un omnibus ou un tramway au complet, résignez-vous à attendre quelques minutes.

N'entrez pas bruyamment au théâtre ou au concert si la représentation est commencée ; ne quittez pas non plus la salle avant la fin de l'acte ou du morceau.

Ne parlez pas à haute voix et ne dérangez pas les auditeurs pendant la représentation.

Si vous visitez une galerie de tableaux, ne vous placez pas devant une peinture particulièrement remarquable, de façon à empêcher les autres personnes de l'admirer.

N'affectez pas des connaissances artistiques ; si vous les possédez, n'en faites pas trop de cas.

*(A suivre)*

## La Politesse est un Devoir

La civilité fait partie de la morale. Il ne suffit pas de garder les devoirs essentiels de la probité, qui font l'homme de bien ; il faut aussi garder ceux de la société, qui font l'honnête homme. La rudesse et l'incivilité ne se trouvent point dans un homme entièrement vertueux, puisqu'elles viennent ou de l'orgueil ou du mépris des autres, ou de la paresse à s'instruire de ce qu'on leur doit et à se tenir proprement, ou de la facilité à se mettre en colère : de sorte qu'il est impossible qu'un homme ne soit pas honnête et civil, s'il est humble, patient, charitable, modeste et soigneux. Mais on se contente pour l'ordinaire des apparences, et on fait consister la civilité en une habitude de cacher ses passions et de déguiser ses sentiments, pour témoigner aux autres le respect ou l'amitié que le plus souvent on n'a pas : de sorte que la civilité nuit à l'essentiel de la vertu, au lieu qu'elle ne devrait en être qu'une suite et comme cette fleur de beauté que la santé produit naturellement. La civilité véritable consiste plus à nous abstenir de ce qui peut incommoder les autres, à être doux, modestes et patients, qu'à parler beaucoup et se donner beaucoup de mouvement. Un petit mot obligeant, bien placé, fait plus d'effet que tous ces grands compliments dont nous accablent certaines gens.

FLEURY.

## Chaud et Froid

BOUTADE

Doué d'un esprit original et d'une bonne humeur soutenue, Moïse Gauthier le scieur de bois, m'a fait passer plus d'un bon quart d'heure par les nouveautés de sa conversation.

Hier, le froid pinçait les joues. Moïse coupait du bois ; je l'invitai à entrer près du poêle.

A peine avait-il mis le pied dans la maison, qu'il m'adressa sa demande favorite :

— À quand les élections ? Dites-le moi, ça me fera plaisir

— Je n'en sais rien. Ce n'est pas de mes affaires. Moïse ! la passion politique vous ruinera.

— Vous pouvez dire cela à ceux qui ont de l'argent.

— Pas bête !

Après un silence de vingt secondes employé à la réflexion, Moïse eut un sourire, et, redressant la tête, il dit :

— Vous me faites penser à mon histoire avec lord Dufferin.

— Conte-moi l'histoire au plus vite !

— Eh donc ! un soir, sur la rue King, un homme m'aborde et s'informe si j'ai bon appétit. Drôle de question, n'est-ce pas ? Je me retourne et je reconnais le gouverneur.

— Pourquoi bon appétit, lui dis-je ?

— Parce que, dans ce cas, je vous emmènerais souper avec moi.

— C'est que je suis bien habillé. Songez-y : un scieur de bois !

— Je ne m'adresse pas au scieur de bois, mais au politicien, car je vous connais, maître Moïse.

— "Vrai le compliment me flatta. Si j'étais plus instruit, vous entendriez parler de moi. Ce n'est pas que j'aie une ouverture d'intelligence, mais pour la génie de la politique, je ne suis pas battu à Ottawa. Lord Dufferin le savait."

Moïse était superbe en parlant ainsi.

— Rendu chez le gouverneur, continua-t-il, je n'étais pas embarrassé du tout.

— Si nous commençons par un verre de riquiqui ? demanda le gouverneur.

— Pas de refus suivant la coutume.

— Le prenez-vous chaud ou froid ? Pour ma part je l'aime mieux chaud.

Moïse changea de ton et me dit :

— Vous comprenez que je me serais bien gardé de voter pour le froid. Je lui dis vive-moi : Chaud ! mon gouverneur, chaud !

— Attendez cinq minutes.

" Là-dessus le gouverneur alluma une petite lampe de forme particulière plaça au sommet une tasse de ferblanc et vida dans la tasse un demiard d'eau "

La figure de Moïse s'allongeait tandis qu'il prononçait ces dernières paroles.

Il y eut un silence.

— Ensuite ?

Ne m'en parlez pas : j'avais fait une sottise. Si j'eusse accepté le verre froid, c'était pris sur le moment. Mais l'eau n'était pas encore chauffée que je me réveillais !

— C'est un rêve que vous me racontez !

— Hélas ! oui, monsieur un rêve, bien mal fini : l'eau n'était pas encore chaude.

— Que pensez-vous de ce flacon, Moïse ? Ressemble-t-il à celui du gouverneur ?

— Tout à fait !

— Prenez vous chaud ou froid ?

— Froid ! mylord, froid ! !

BENJAMIN SULTE.

## Un Souvenir

Le *Journal des Débats*, de France, qui compte aujourd'hui plus d'un siècle d'existence reproduit chaque jour un extrait de ce qu'il publiait, à la même date, le siècle dernier.

Voici ce que nous trouvons dans ses éphémérides du 10 août :

10 août 1803. — " Article communiqué " sur l'épreuve faite, le 9 août, " d'une invention nouvelle dont le succès complet et brillant aura les suites les plus utiles pour le commerce et la navigation intérieure de la France ". Il s'agit des expériences de mise en marche sur la Seine, entre la pompe à feu de Chaillot et les Bons-Hommes — couvent situé à l'entrée de Passy, à hauteur de la rue Beethoven, — " d'un bateau armé de deux grandes roues et muni d'une espèce de grand poêle avec un tuyau, que l'on disait être une petite pompe à feu destinée à mouvoir les roues et le bateau. Des malveillants avaient, il y a quelques semaines, fait couler bas cette construction. L'auteur répara le dommage. La vitesse du bateau a été, en remontant le courant, celle d'un piéton pressé, c'est-à-dire de 2,400 toises — 4.8000 mètres — par heure ; en descendant, elle fut bien plus considérable. Plusieurs savants et commissaires de l'Institut ont pris place sur ce bateau ; parmi eux, les citoyens Bossut, Carnot, Prony, Perrier, Volney. L'auteur de cette brillante invention est M. Fulton, Américain et célèbre inventeur."

## Ordre des Forestiers Catholiques

### RAPPORT DU COMITÉ POUR LA REVISION DES TAUX ET LA CLASSIFICATION DES RISQUES

(Suite)

#### COMMENT SONT PRÉPARÉES LES TABLES DE MORTALITÉ

Le mode que l'on suit pour préparer les tables de mortalité consiste à prendre un nombre d'existences assurées, habituellement 100,000, et de noter les individus qui décèdent à tous les âges et à chaque année jusqu'à ce que tous les sujets soient décédés. Ainsi dans la table de mortalité des actuaires on trouve que sur 1,000 individus à vingt ans le taux de la mortalité est de 7.29, c'est-à-dire que 7.29 individus sont morts sur 1,000 au cours de l'année qui s'est écoulée. Ce qui traduit en dollars signifie que chaque 1,000 dollars d'assurance exige à cet âge un taux de \$7.29 pour couvrir les pertes. A 30 ans, le taux du décès sera de \$8.34 par \$1,000 d'assurance ; à 40 ans le taux sera de \$10.36 et à 70 ans il sera de \$64.93.

Pour la table du Congrès National des sociétés de bienfaisance on a trouvé que sur 1,000 individus à l'âge de vingt ans la mortalité a été de 5, c'est-à-dire qu'il est décédé cinq sujets sur 1,000 au cours de l'année qui a suivi ; ce qui, traduit en dollars s'exprime par \$5.00, à 30 ans d'après cette table, le taux des décès sera de \$5.55 par \$1,000 d'assurance. A 40 ans, il est de \$7.17 et à 70 ans de \$53.65.

Le comité a pris cette table comme base de son rapport pour les raisons suivantes ;

1. C'est la compilation la plus récente de calculs sur la mortalité puisée à bonne source et éprouvée scientifiquement.

2. Elle repose sur le plus grand nombre de sujets choisis ou assurés et ne représente que des observations prises dans les associations américaines de secours mutuels.

3. Le Congrès National en recommande l'adoption aux législatures des divers Etats et du Canada comme étant l'échelle sûre et la moins élevée pour établir les contributions des sociétés mutuelles. Certains Etats lui ont donné force de loi et il peut se faire, croyons-nous, que les autres en fassent autant.

#### APPLICATION DES PRINCIPES.

On reconnaît généralement deux modes pour appliquer les principes de l'assurance aux associations de fraternité. L'un s'ap-

pelle le mode des Primes Croissantes et l'autre le mode des Primes Fixes.

Le mode des primes croissantes exige de l'assuré le paiement chaque année de ce à quoi revient son assurance pour cette année. Ceci détermine un accroissement annuel de la contribution que la table indique en commençant à vingt ans, époque où la contribution est de \$5.00 et en augmentant graduellement peu à peu les premières années pour s'accroître très rapidement les dernières années de la vie jusqu'à ce que rendu à 98 ans le coût en est de \$1,000 ou du montant entier de l'assurance.

Quelques sociétés groupent les années par période et réclament le même taux pour toute la durée d'une période ; ils désignent ce procédé sous l'appellation de taux graduel. Celui des primes croissantes est le mode idéal pour les institutions d'assurance mutuelle, mais les assureurs d'expérience affirment avec conviction qu'il ne sera jamais praticable. On peut facilement en saisir la raison en consultant la table de mortalité qui indique un coût d'assurance prohibitif aux âges avancés.

Le mode des primes fixes comme tous les autres modes équitables exige aussi de l'assuré le paiement de ce que coûte réellement son assurance, mais il cherche à éviter le prix élevé du mode des primes croissantes pour les âges avancés. On trouve que l'accumulation de l'argent à intérêt composé finit par contrebalancer l'accroissement de la mortalité. Une certaine somme d'argent mise à intérêt à un âge déterminé va finir par former un montant suffisant pour compenser l'accroissement des taux des sujets plus avancés en âge. Par ce moyen, on peut déterminer à l'entrée des membres dans l'ordre une certaine somme qui correspond alors au prix de revient de son assurance et qu'il sera en état de payer. Cette somme restera la même tant qu'il restera membre ou bien sa vie entière. La réglementation se fait en établissant le taux à un prix plus élevé que ce que coûte son assurance les premières années et le surplus se met à intérêt pour couvrir l'augmentation des contributions des années subséquentes.

#### RÉSERVE

Le mode des primes fixes veut nécessairement que les contributions versées au cours des premières années dépassent de beaucoup le coût de l'assurance. Ceci est destiné à compenser ce que coûte en plus l'assurance du membre quand il a atteint l'âge où le prix

en est plus élevé. La manière d'agir des sociétés mutuelles fonctionnant dans le passé sur le principe des versements ne comprenait pas de réserve. Les contributions versées par chaque membre au cours de l'année servaient à racheter les certificats de ceux qui étaient décédés pendant l'année. Le membre avait reçu durant l'année une protection égale à la somme qu'il avait versée. S'il quittait la société il n'y laissait rien et conséquemment ne perdait rien. En fait, la contribution était toujours trop minime et le membre en se retirant ne laissait pas de dépôt. Tant que le membre ne verse pas plus que le prix courant de son assurance, il ne s'y accumule pas de surplus par ses versements : il n'y a donc pas de réserve en ce cas. S'il verse moins que le prix courant de son assurance, il en résulte pour la société une perte sèche qu'il faut combler autrement. Par le passé cette perte, se comblait au moyen d'affectation des versements des membres restant dans les cadres ou entrant dans la société, après qu'il en était sorti. Si le membre verse plus que la somme que coûte son assurance les versements effectués en plus vont produire une accumulation qui est à lui, lui appartient et qui, advenant son retrait de la société, devrait lui être remise ou, advenant son décès, devrait être payée à ses bénéficiaires à l'acquit entier de son certificat. Aux termes de la table du Congrès National la prime annuelle pour \$1,000.00 d'assurance d'un individu de 20 ans est de \$5.00. Cette somme acquitte le prix courant ou ce que coûte l'assurance cette année-là. Si toutefois au lieu de cette somme, il verse celle de \$10.34, il a plus que payé le coût de son assurance pour cette année-là et la surcharge s'élevant à \$5.34, moins une déduction raisonnable que représente la dépense de son entrée, devrait lui être remise s'il se retire de la société.

Si l'on calcule la table de mortalité du Congrès National à 4 ou 3 pour 100 d'intérêt on peut démontrer les accumulations de réserve qui s'en suivront. A 4 pour cent, si le sujet devient membre à 21 ans, et paye la contribution uniforme de \$10.62 par année d'avance, la réserve accumulée pour répondre de son certificat sera au bout de dix ans de \$72.00. Si à cette époque le membre désire discontinuer, cette réserve accumulée devrait lui être rendue en argent ou par voie d'application à payer son assurance jusqu'à épuisement du fonds accumulé, au choix de l'assuré. S'il n'exerce pas son choix, alors l'ordre devrait appliquer le fonds jusqu'à ex-

inction à solder les primes requises pour lui continuer son certificat. A 61 ans, il aura payé pendant 40 ans un taux uniforme de \$10.62, la réserve accumulée ou l'équivalent en argent de son certificat sera de \$469.18 en basant le calcul à 4 pour 100 d'intérêt. A cet âge, il peut n'avoir plus besoin d'assurance et avoir grand besoin de l'argent. Dans tous les cas ce bien lui appartient. Il n'y a pas autre chose à en faire. Tous les membres qui payent le plein montant de leur assurance, ont des certificats acquittés. L'argent ne peut être affecté aux dépenses ni à d'autres fins. Qu'en faire alors si on ne le remet pas aux membres qui l'a versé dans la caisse ?

#### LÉGALITÉ

Plusieurs soutiennent et d'aucuns admettent que les associations mutuelles d'assurance ne peuvent donner des valeurs de rachats aux assurés qui discontinuent ou en d'autres termes ne peuvent remettre aux assurés quand ils se retirent de la société la portion de leurs contributions qui n'a pas servi. Pourquoi ? Parce que les sociétés mutuelles n'ont pas été organisées dans le but de faire des profits. Mais le mode en question n'a pas pour but de faire des profits et il n'a pas pour effet d'en réaliser.

On demande au membre de déposer en sus de ce que coûte son assurance durant les premières années un montant suffisant pour permettre de maintenir la contribution à un chiffre fixe pendant toute sa vie. Si, à un moment donné, il éprouve le désir ou subit l'obligation de se retirer, et abandonne son certificat avant la mort, pourquoi n'aura-t-il pas le droit de reprendre ce qu'il a payé en sus de ce qu'il a retiré ? Cet argent lui appartient, pourquoi ne le lui rend-on point ? Et qui va en souffrir ? Tous les principes de justice, d'équité et de fraternité exigent qu'on le lui rende. La loi s'y oppose-t-elle ? Le comité a sérieusement recherché quel est le texte de loi qui interdit ce remboursement ; il n'en a pas trouvé bien qu'on lui ait maintes fois soutenu que la loi était dans ce sens.

(A suivre)

#### Visites Officielles

Depuis notre dernier numéro, M. le Président Général a rendu visite aux cercles suivants : en compagnie de M. L. A. Lavalée, 1er V. P. G., au cercle Beauharnois ; en compagnie de M. Eug. H. Godin, M. B. E., au cercle Notre-Dame ; seul, au cercle Crémazie.

# L'Alliance Nationale

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS  
L' " ALLIANCE NATIONALE "

Fondée le 11 décembre 1892. Incorporée par la Législature de la  
Province de Québec en 1895 (56 Victoria, ch. 84).

A MONTREAL

7 Place d'Armes B. P. Boite 2172

Tel. Bell 2255. Tel. Mar. 803.

---

 MONTRÉAL, OCTOBRE 1903
 

---

## Ça et là

Le bon ouvrier prélève chaque semaine une pièce de cinquante sous pour payer ses contributions de sociétaire.

“ Doublez vos rangs. ” Nous vous avons demandé cela souvent. Nous vous le demandons encore et nous continuerons à le faire jusqu'à ce que chaque sociétaire ait présenté un candidat.

Combien de pères de famille ont des fils qui pourraient faire partie de notre société et qui ne leur en disent jamais un mot ! C'est pourtant un des meilleurs conseils qu'un père peut donner à son fils.

Assurer sa vie : c'est un sentiment bienveillant et généreux qui porte le sociétaire à s'imposer des sacrifices mensuels pour assurer aux objets de son affection une aisance dont sa mort pourrait les priver.

Si vous avez déjà cherché à emprunter de l'argent vous avez dû apprendre combien il était difficile de s'en procurer même avec certaines garanties. Après votre mort comment votre femme et vos enfants pourront-ils en obtenir ?

Quand nous mourons, nos revenus cessent. Les morts ne font pas vivre leur famille. Ils les laissent le plus souvent au crochet des autres. Comment aimeriez-vous avoir cet épitaphe sur votre tombe : “ Il est mort entouré des siens qu'il aimait et qu'il a laissés dans le besoin. ”

Soyez punctuels. Si vous êtes officier de cercle soyez à votre poste à l'heure de l'ouverture de l'assemblée. On ne se montre pas homme d'affaires et on est impoli lorsqu'on fait

attendre les autres, et qu'on leur fait perdre leur temps. Le temps a sa valeur. De grandes choses ont été faites par l'emploi judicieux d'une demi heure de loisir. Vous n'avez pas le droit de perdre votre temps ni de faire perdre celui des autres. Arrivez à temps.

Quand votre contribution est échue payez-la sans murmurer, sans dire que cela vous coûte bien cher pour vous protéger ainsi que votre famille. Payez-la promptement, en homme. Payez-la comme vous payeriez un billet à la banque. Payez-la avant de payer votre docteur, votre boucher, votre épicier, parce que c'est la première de vos obligations. C'est une dette que vous devez à votre famille, et vos fournisseurs ne seront garantis qu'en autant que votre vie sera assurée.

“ Je ne puis pas me marier avec un salaire de dix piastres par semaine ” disait un jeune homme dernièrement. “ Je pourrais faire vivre ma femme et tenir ma maison assez confortablement, mais qu'advierait-il si je mourais ? Je ne puis m'exposer à laisser des êtres aimés sans le sou. ” Ce jeune homme prudent ne connaissait pas l'Alliance Nationale autrement il aurait su qu'en économisant 70c par semaine il pouvait avoir un certificat de dotation de \$3,000 dans notre société.

Votre admission dans l'Alliance Nationale vous donne la satisfaction du devoir accompli. Elle fait disparaître les soucis du lendemain. Elle écarte les dangers des emplois aventureux de vos épargnes. Elle donne à votre existence une régularité et une quiétude qui en prolongent la durée comme le prouve les statistiques. Le devoir s'allie donc à l'intérêt personnel pour commander à chacun de nous de devenir membre de l'Alliance Nationale.

Tous ceux qui ne vivent que de leurs salaires et même tous ceux qui ont des capitaux engagés dans une entreprise quelconque ont un double intérêt à avoir un certificat de dotation. Dans le premier cas le décès entraîne la perte du produit du travail quotidien, dans le second cas elle peut signifier une liquidation imprévue effectuée dans des conditions particulièrement onéreuses si la société de bienfaisance ne vient à propos fournir le capital sans lequel il est impossible de liquider autrement qu'à perte.

## L'ALLIANCE NATIONALE

## NOUVEAUX CERCLES

## CERCLE ST-APOLLINAIRE, No 187.

Institué le 30 août 1903, à St-Apollinaire, comté de Lotbinière, avec 22 membres, par M. Chs Duquette, R.P.P.G., et organisé par M. P. I. Magnan.

## Officiers :

Chapelain, Rév. C. N. Paquette ;  
Sb.P.G., Benjamin Demers ;  
Président, Jos. Garneau ;  
Vice-Prés., J. S. Gingras ;  
Sec.-Arch., Emile Rousseau ;  
Sec.-Fin. et Trés., H. Lafleur ;  
Md.-E., N. Gingras ;  
Com.-Ord., Xavier Garneau ;  
Introd., Nazaire Gingras.  
Ce cercle avait d'abord été institué comme bureau de perception, le 6 août 1903.

## CERCLE LE GARDEUR, No 188.

Institué le 30 août 1903, à St-Antoine, comté de Lotbinière, avec 21 membres, par M. Chs Duquette, R.P.P.G., et organisé par M. P. I. Magnan.

## Officiers :

Chapelain et Sb.P.G., Rév. Albert Rouleau ;  
Président, R. W. Lafleur ;  
Vice-Prés., J. V. Méthot ;  
Sec.-Arch., Geo. Garneau ;  
Sec.-Fin. et Trés., Chs Bergeron ;  
Md E., L. J. O. Lauriault ;  
Com.-Ord., Benj. Méthot ;  
Introd., Philippe Rousseau.  
Ce cercle avait d'abord été institué comme bureau de perception, le 24 août 1903.

## A TRAVERS LES CERCLES

## CERCLE BRUCHÉSI, No 135.

Les membres du Cercle Bruchési, No 135, apprendront avec plaisir que leur vice-président, M. G. Piau, officier qui ne néglige aucune occasion quand il s'agit de stimuler l'ardeur de ses confrères, fera cadeau d'une horloge à celui qui fera initier le plus grand nombre de membres pendant le présent concours, pourvu, toutefois, que ce nombre dépasse le chiffre dix ; en outre, deux réveille-matin aux deux membres qui présenteront le plus grand nombre de candidats entre cinq et dix.

De plus, M. L. P. St-Louis donnera une insignie de membre pour chaque deux candidats admis, à ceux qui auront proposé ces derniers.

Nul doute que les membres du Cercle Bruchési feront assez de travail pour mériter ces récompenses.

## CONDOLÉANCES

Des résolutions de condoléances ont été votées par les cercles et B. P. suivants, au cours du dernier mois :

CERCLE MONT-ROYAL, No 2, à la famille du regretté confrère Alfred Hurteau et à M. Ovilva Hurteau, officier du cercle et frère du défunt.

CERCLE ST-CHARLES, No 10, à M. J. O. Boudrias, membre du cercle, à l'occasion du décès de son père.

CERCLE RICHELIEU, No 102, à la famille de leur dévoué confrère T. J. Patenaude, décédé.

CERCLE STE-GENEVIÈVE DE BATISCAN, No 124, à M. Arthur Bouchard, C. O. du cercle, à l'occasion du décès de sa jeune épouse.

CERCLE CHÉNIER, No 148, à MM. Emile Côté et Jos. Châle, à l'occasion de la mort de leurs enfants.

CERCLE LECLERC, No 158, à l'épouse et à la famille de leur regretté confrère Godefroy Daignault.

## NOMINATIONS

## SUBSTITUTS

Les confrères dont les noms suivent ont été nommés par le M. Président Général, ses substituts auprès de leurs cercles respectifs :

MM. Benjamin Demers, Cercle St-Apollinaire, No 187 ; Rév. Albert Rouleau, Cercle Le Gardeur, No 188.

## MÉDECINS-EXAMINATEURS

Le choix des médecins suivants a été ratifié par le Bureau Exécutif :

MM. Hector Viau, Cercle Masson, No 130 ; N. Gingras, Cercle St-Apollinaire, No 187 ; L. J. O. Lauriault, Cercle Le Gardeur, No 188 ; J. A. Marcoux, Cercle St-Valier, No 20. Commission antérieure révoquée : G. L. Cloutier, B. P. Baillargeon, No 53.

## MORTALITÉ

No 284. — PIERRE COTÉ, 42 ans, admis dans le B. P. Howick, No 51, le 4 juin 1902, est décédé à Cairnside, le 28 juin 1903. Cause : *Phtisie pulmonaire chronique*.

Bénéficiaires : Héritiers Légaux, \$500.

No 285. — AZARIAS DUSABLON, 25 ans, admis dans le Cercle St-Casimir, No 82, le 7 juin 1897, est décédé à St-Casimir, le 21 juillet 1903. Cause : *Tuberculose pulmonaire*.

Bénéficiaire : Rose-Anna Vallée, épouse, \$500.

No 286. — LÉON ROGER, 37 ans, admis dans le Cercle Chénier, No 148, le 1er février 1900, est décédé à Montréal, le 26 juillet 1903. Cause : *Noyé*.

Bénéficiaire : Virginie Prévost, épouse, \$1,000.

No 287. — JOSEPH LABRÈCHE, 23 ans, admis dans le Cercle St-Eusèbe, No 114, le 30 avril 1902, est décédé à Montréal, le 16 août 1903. Cause : *Fièvre typhoïde*.

Bénéficiaire : Maria Cus-on, épouse, \$1,000.

No 288. — LÉON VEILLEUX, 40 ans, admis dans le B. P. St-Rosaire, No 56, le 16 avril 1903, est décédé à St-Rosaire, le 20 août 1903. Cause : *Fièvre typhoïde*.

Bénéficiaire : Mary Ducharme, épouse, \$1,000.

L'ALLIANCE NATIONALE

157

**ETAT FINANCIER**

Au 31 Août 1903

**CAISSE DE DOTATION**

RECETTES

Balance au 31 juillet 1903.....	\$350,147.76
Produit des contributions.....	9,623.57
Intérêts.....	662 39
	<u>\$360,433.72</u>

DÉBOURSÉS

Par bénéficiaires de feu :	
Eméry Cayer, de Papineauville.....	\$ 590.00
Alexandre Ouellette, de St-Hyacinthe	1,000.00
Pierre Doucet, de Coteau Station.....	1,000.00
Justinien Tétrault, de Montréal.....	500.00
Arthur Moreau, de St-Jean.....	500.00
Félix Lacroix, de Québec.....	1,000.00
Aristide Sylvestre, de St-Wenceslas..	2,000.00
Par Caisse Générale, 5% des contributions	481.18
Par balance au 31 août 1903.....	353,452.54
	<u>\$360,433.72</u>

**CAISSE CENTRALE DES MALADES**

RECETTES

Balance au 31 juillet 1903.....	\$ 4,170.34
Produit des contributions.....	306.69
Réserve.....	6 00
	<u>\$ 4,483.03</u>

DÉBOURSÉS

Par bénéficiaires :	
Joseph Ferland (Cl. St-Flavien, No 141).....	\$ 18.28
Félix Constantin (Cl. Ste-Scholastique, No 162).....	16.00
Rév. W. A. Prince (Cl. Béland, No 159)	6.30
Jacques Richard (Cl. Ste-Thècle, No 147).....	12.00
Maj. Héroux (B. P. Kingsey, F. V., No 44).....	23.42
Pierre Lapointe (B. P. Batiscan, No 38)	12.00
Achille Auger (Cl. St-Nicolas, No 178)	3.42
Par Réserve.....	8.00
Par Caisse Générale, 5% des contributions.....	15 33
Par balance au 31 août 1903.....	4,368.28
	<u>\$ 4,483.03</u>

**CAISSE GÉNÉRALE**

RECETTES

A 5% des contributions.....	\$ 496.51
Organisation.....	284.00
Rétribution semi-annuelle.....	721.25

A Honoraire d'enregistrement.....	123.00
Honoraire révision et mutation.....	13.50
Revue.....	4.00
Fournitures.....	194.39
Divers.....	20.65
Droit d'inscription Cs. C. des Malades	12.00

A balance au 1er août 1903.....	\$ 1,869.30
	<u>5,030.38</u>
	<u>\$ 6,899.68</u>

DÉBOURSÉS

Par Organisation.....	\$ 112.44
Propagande.....	39.00
Entretien du bureau :	
Salaires d'officiers et employés.....	403.71
Révision d'examens.....	91.80
Poste, express, télép. et télégraphe.	37.72
Papeterie.....	3.75
Dépenses diverses.....	11 86
Mobilier.....	131.45
Inspection.....	157.05
Fête décennale.....	226.67
Divers.....	5.00
Revue.....	65.69
	<u>\$ 1,286.14</u>
Par balance au 31 août 1903.....	5,613.54
	<u>\$ 6,899.68</u>

RÉSUMÉ

Balance Caisse de Dotation.....	\$353,452.54
" " C. des Malades.....	4,368.28
" " Générale.....	5,613.54
" " d'Épargne des Cercles.....	8,776.30
	<u>\$372,210.66</u>

PLACEMENT DES FONDS

Fabriques.....	\$ 28,400.00
Municipalités Scolaires.....	14,985.12
Municipalités.....	27,440.00
Prêts hypothécaires.....	291,666.00
Banque d'Hochelega et Provinciale du Canada.....	9,656.80
	<u>\$372,146.92</u>
Cercles, etc. — Déficits de remises non couvertes par les rapports mensuels, etc.	63 74
	<u>\$372,210.66</u>

Montréal, 31 août 1903.

En foi de quoi nous avons signé,

L. J. D. PAPINEAU, S.G.  
A. ST-CYR, T.G.

Certifié correct,

O. BOURDON,  
I. A. MIGNAULT, } *Auditeurs.*

## CERCLES RÉINTÉGRÉS

CERCLES		No.	DATE
NOMS			
St-Frédéric .....		75	25 septembre 1903.

## AVIS DIVERS

## Aux Membres

## VERSEMENTS PÉRIODIQUES.

A. Les Contributions de la Caisse de Dotation (180), et de la Caisse des Malades (181) et la cotisation pour frais (182) doivent être payées :

1o Avant le premier jour du mois pour lequel elles sont dues (190).

2o A l'assemblée du cercle.

3o Intégralement, c'est-à-dire verser tout ce qui est dû.

B. La rétribution (50 cts) payable avant le premier janvier et avant le premier juillet, chaque année (182).

## DÉLAI DE GRACE.

Un membre peut retarder d'effectuer ses versements, pendant 2 mois, depuis la date de leur échéance, sans s'exposer à perdre aucun de ses bénéfices (art. 310 et 373).

## INDEMNITÉ DES RETARDATAIRES.

Un membre qui bénéficie du délai de grâce doit payer à la caisse générale de son cercle une indemnité de 10 cts par

\$1000 de dotation sur le chiffre de son certificat, pour chaque mois ou fraction de mois de retard dans ses paiements (191 A).

## SUSPENSION.

Elle s'opère de plein droit, le 1er jour du 3ème mois, contre tout membre qui a négligé pendant deux mois de solder ses redevances (310 et 375).

## RÉINTÉGRATION.

Tout membre suspendu, de bonne conduite et en bonne santé, peut être réintégré pendant les 4 mois qui suivent la date de sa suspension (art. 310, 355-6-8). Pour cela il faut :

1o Qu'il en fasse la demande (formule No 9).

2o Qu'il verse le montant de ses arriérés et celui des échéances du mois en cours pour le mois suivant.

3o Que le cercle approuve la requête.

4o Subir l'examen médical, s'il en est requis ou si la demande n'est pas transmise au Bureau Exécutif sous 60 jours de la date de la suspension, et faire en ce cas un dépôt de \$2.00 pour l'examen médical (176).

## Cartes de cercles

N. B.—Le coût de l'insertion d'une carte de cercle est de \$2.00 par année.

## No 1—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal

Sb.P.G., C. U. Ouellette 194 Quenel, Ste Cunégonde; Prés., Édouard Leduc Jr, 265 St-Antoine; S.A., O. Bourdon, 301 Versailles; S.F., Alex Moquin, 1 Trudel; Md.E., G. E. Larin, 2323 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e lundis, sous-sol église St-Joseph.

## No 2—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde

Sb.P.G., Ludger Hamelin, 28 Souvenir; Prés., Jos. Marcotte, 241 Atwater; S.A., E.A. Grisé, 198 Richelieu; S.F., S. Legault, 1792 Ste-Catherine; Md.E., J. U. Lalonde, 3156 Notre-Dame. Réunions, 1er et 3e vendredis, hrs p.m., 45 rue Vinet.

## No 3—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois

Sb.P.G., J. Bte Primeau; Prés., Oscar Leduc; S.A., J. Ananatois Leduc; S.F., André Leduc, Md.E., A. T. Côté. Réunions 4e lundis, Salles Vachon, Beauharnois.

## No 4—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier

Sb.P.G., David Rousse; Prés., Georrr. Tardif; S.A., R. Lefebvre; S.F., Chs Décairy; Md.E., F. A. Valois (Lachin). Réunions, 1er et 3e mardis, ancienne chapelle Dorval.

## No 5—CERCLE VILLE-MARIE, Montréal

Sb.P.G., Raoul Tourangeau, 626 St-Antoine, St-Henri; Prés., Arthur Giroux, 76 Laurier, St-Henri; S.A., E. Z. Massicotte, 161 Coursol, Ste-Cunégonde; S.F., Ed. Sawyer, 127 Quenel, Ste-Cunégonde; Md.E., S. J. Girard, 387 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mardis, salle Baby, 96 rue Fulford.

## No 6—CERCLE SACRÉ-CŒUR, Montréal

Sb.P.G., T. Latourelle, 19 Ave Laval; Prés. et Md.E., J. A. Lapiere, 410 Plessis; S.A., J. R. Beaudoin, 707 St Denis; S.F., A. L. Dupont, 356 Amherst. Réunions, 2e et 4e mercredis sous-sol église Sacré-Cœur.

## No 7—CERCLE STE-ANNE DE BELLEVUE

Sb.P.G., Chs Laurendeau; Prés., Dr H. Valois; S.A., M. C. Bezner; S.F., A. Lamarche; Md.E., H. Valois. Réunions, 3e mercredi, 71 p. m., salle M. C. Bezner.

## No 8—CERCLE ST-PIERRE, Montréal

Sb.P.G., J. O. Motard, 217 St-André; Prés., Louis J. Loranger 109 Ste-Famille; S.A., W. Lalonde, 660 Delorimier; S.F., J. A. Migneault, 97 Roy; Md.E., A. F. Jeannotte, 205 Visitation. Réunions, 2e et 4e mardis, salle Gareau, 119 Maisonneuve.

## No 9—CERCLE STE-GENEVIEVE, Co Jacques-Cartier

Sb.P.G., Zot St-Pierre; Prés. Tel. St-Pierre; S.A., Aldéric Boileau; S.F., Arz. Libersan; Md.E., D. Ladouceur. Réunions, dernier mercredi, à 7 heures p. m., salle de la Fanfare Militaire.

**No 10—CERCLE ST-CHARLES, Montréal**

Chapelin, l'abbé J. Cabana, 267 Centre; Prés. Hon., Rv. Jos. Bonin, 267 Centre; Sh. P.G., Jos. Popin, 491 du Grand Tronc; Prés., J. A. Lussier, 94a La Prairie; S.A., N. Bélie, 4111 Centre; Md.E., S. Laprade, 397 Centre; Md.E., L. N. Delorme, 347 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Nationale, 177 Ropery.

**No 11—CERCLE NOTRE-DAME, Montréal**

Sb. P.G., Dr G Demers, 2185 Notre-Dame; Prés., H. F. Archambault, 171 Murray; S.A. et S.F., V. Gaudet, 80 St-Gabriel; Md.E., J. A. Pilon, 46 Inspecteurs. Réunions, 4me mardi du mois, au No 2151 Notre-Dame.

**No 12—CERCLE ST-HENRI, Cité de St-Henri**

Sb. P.G., H. Blanchard, 136 S<sup>te</sup> Emélie; Prés., J. P. Trépanier, 244 Ste-Emélie; S.A., J. E. Ferras, 3522 Notre-Dame; S.F., P. G. Poirier, 1898 St-Jacques; Md.E., J. O. Archambault, 3597 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, Salle Beaudoin, 3663 Notre-Dame, St-Henri.

**No 13—CERCLE ST-JACQUES, Montréal**

Sb. P.G., Ed. Brossard, 66 St-Jacques; Prés., L. A. Lavallée, 170 Parc La Fontaine; S.A., Eug. H. Godin, 30 St-Jacques; S.F., J. E. Lafontaine, 187 St-Hubert; Md.E., P. F. Casgrain, 367 St-Denis. Réunions, dernier samedi du mois (après-midi) au No 30 St-Jacques.

**No 15.—CERCLE ST-JEROME**

Sb. P.G., Narcisse Bétielle; Prés., Charles Godmer; S.A., Louis Labelle; S.F., D. Aiphée Labelle; Md.E., F. P. Vanier. Réunions, 2e et 4e mercredis du mois, au bureau de Louis Labelle.

**No 16—CERCLE ST-MEDARD, Coteau-Station, Co Soulanges**  
Sb. P.G., Louis Doucet; Prés., J. E. Dumaine; S.A., H. R. Smith; S.F., J. A. Lippé; Md.E., J. Chs Ducharme. Réunions, 4e dimanche, salle Doucet

**No 17—CERCLE JOLLETTE, Joliette**

Sb. P.G., A. Fontaine; Prés., L. Romulus Désilets; S.A., S. Alf. Lavallée; S.F., J. A. Goubait; Md.E., J. C. Bernard. Réunions, 2e et 4e jeudis, Salles de l'Institut.

**No 19—CERCLE STE-ELISABETH, Ste-Elisabeth**

Sb. P.G., A. H. Beaulieu; Prés., Jos. Gadoury; S.A. Eug. Gadoury; S.F., D. St-Georges; Md.E., J. A. Magnan. Réunions, dernier mardi du mois, Salle publique.

**No 20—CERCLE ST-VALIER, Québec**

Chapelin, l'abbé Eug. Roy; Sb. P.G., H. Moisan, 578 St-Valier; Prés., G. Lajeunesse, 92 Bédard; S.A., Arthur Devarenne, 633 St-Valier; S.F., P. Blouin, jr, 290 du Roi; Md.E., A. Jobin. Réunions, 2e et 4e mercredis du mois, salle Moisan.

**No 21—CERCLE LA VAL, Québec**

Sb. P.G., J. A. Marier, 24 Charest; Prés., L. A. Beaulieu, 89 Victoria; S.A., J. A. Bélanger, jr, 52 Scott; S.F., L. E. Grondin, 233 St-Joseph; Md.E., J. Guérard, 73 de l'Eglise. Réunions 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> dimanches du mois, Salle Fatoine, 250 St-Joseph.

**No 22—CERCLE ST-STANISLAS, Co Beauharnois**

Sb. P.G. Th. Durnin; Prés., H. Lalonde; S.A., Edras Raymond; S.F. et Md.E., Louis Legault. Assemblées, dernier vendredi du mois, salle Legault.

**No 24—NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Perrot, Co Vaudreuil**  
Sb. P.G., Révd J. M. Duhamel, curé; Prés., A. Lalonde; S.A., W. Pilon; S.F., J. Daoust; Md.E., L. N. F. Oypihot, Ste-Anne de Bellevue. Réunions, 3e dimanche du mois, office du Substitut.

**No 25—CERCLE LAROCQUE, Sherbrooke**

Sb. P.G., Etienne Charretier; Prés., J. E. Genest; S.A., A. Labadie; S.F., E. P. Bédard; Md.E., P. Pelletier. Réunions, 3e jeudi du mois, à 8 hrs p. m., Salle Murray, rue King.

**No 26—CERCLE ST-LOUIS DE TERREBONNE**

Sb. P.G., Jos. Charbonneau; Prés., W. Leroux; S.A. et S.F., A. Ouellette; Md.E., J. E. Lafontaine. Réunions, 2e et 4e mercredis à 7 hrs p. m., Salle des Artisans.

**No 28—CERCLE ST-MARTIN, Co Laval**

Sb. P.G., L. J. Laurin; Prés., Wilf. Laurin; S.A., A. Descary, Bord-a-Plouffe; S.F., J. L. Allard; Md.E., Ed. Gadoury. Réunions, dernier samedi du mois.

**No 29—CERCLE HOCHELAGA, Montréal**

Sb. P.G., Flavien Lambert, 100 Ste-Catherine; Prés. Cléophas Dignard, 31 Hudson; S.A., A. Roy, 19 Hudson; S.F., W. Desjardins, 259 St-Germain; Md.E., J. H. Garneau, 166 Desery. Réunions, 2e et 4e mercredis, Ecole des Frères, rue Désery.

**No 31—CERCLE MONTAOLM, St-Jacques, Co Montcalm**  
Sb. P.G., Alex. Melançon; Prés., A. Dugas; S.A., M. Granger, N.P.; S.F., Dam. Forest; Md.E., E. G. Courteau. Réunions, dernier dimanche après vêpres à la salle publique.

**No 33—CERCLE ST-IGNACE, Coteau du Lac, Co Soulanges**  
Sb. P.G., Geor. Léger; Prés., Elie Pharrand; S.A., H. C. St-Amour; S.F., G. A. Dauth; Md.E., Henri Dauth. Réunions, dernier dimanche du mois, Salle publique.

**No 34—CERCLE SALABERRY, Valleyfield**

Sb. P.G., M. Th. Préfontaine; Prés., J. C. Perron; S.A., D. A. Daigault; S.F., Léopold Laplante; Md.E., J. T. A. Gauthier. Réunions, 1er et 3ème dimanche, salle Monette, rue St-Océle.

**No 36—CERCLE ST-PAUL, Co Hochelaga**

Sb. P.G., M. Jodoin; Prés., Adél. Demers; S.A., Jos. Charland; S.F., Ph. Desmarquet; Md.E., H. Roy. Réunions, dernier mardi, Salle Daoust.

**No 37—CERCLE CONTRECOEUR, Co Verchères**

Chapelin, Rév. Jean Ducharme; Sb. P.G., Jos. Lortie; Prés., Albert Charron; S.A., Dieudonné Guyon; S.F., J. A. Cormier; Md.E., C. C. Tétrault. Réunions, dernier vendredi du mois, bureau de J. A. Cormier.

**No 41—CERCLE ST-FELIX, St-Félix de Valois, Co Joliette**  
Sb. P.G., Prés. et Md.E., G. DesRosières; S.A., Maxime Poirier; S.F., H. Bacon. Réunions, dernier dimanche du mois, chez le Dr DesRosières.

**No 42—CERCLE ST-VINCENT, Montréal**

Sb. P.G., P. Larivière, 643 Notre-Dame; Prés., Delphis Lépine, 269 Maisonneuve; S.A., H. Paquet, 224 Pallum; S.F., J. E. Lachapelle, 710 Ste-Catherine; Md.E., F. Leflès, 751 Ste-Catherine. Réunions, dernier jeudi, salle Larivière, 5 Dufrane.

**No 44—CERCLE ST-LOUIS, Montréal**

Sb. P. G., Jos. Lambert, 90 St-Hubert; Prés., Jos. Girard, 735 Berri; S.A., L. A. Gendron, 582 Drolet; S.F., J. V. Vaudreuil, 697 Berri; Md.E., J. A. H. Dufrane, 245 Roy. Réunions, 1er et 3e mercredis du mois, Salles Brault, rue Berri.

**No 46—CERCLE RIGAUD, Co Vaudreuil**

Sb. P.G. et S.A., John McMillan; Prés., J. A. Chevrier S.F., Jules A. Desjardins; Md.E., J. H. Bastien. Réunions, le dernier dimanche du mois au bureau de Jules A. Desjardins.

**No 47—CERCLE ST-EPHREM, Co Bagot**

Sb. P.G., L. J. Kérouac; Prés., A. Gauthier; S.A., S.F., P. Fafard; Md.E., L. P. Déry. Réunions, le 4e dimanche du mois, bureau du notaire Fafard.

**No 48—CERCLE SAGARD, Sault-au-Récollet**

Chapelin, Rév. M. Chs Beaubien, curé; Sb. P.G., Jos. Prévoist; Prés. et Md.-Ex., H. Pelletier; S.A., Avin Prévoist; S.F., Fernand Brousseau. Réunions, dernier vendredi de chaque mois, salle Prévoist.

**No 49—CERCLE JACQUES-CARTIER, Lachine**

Sb. P.G., Am. V. Robert; Prés., Em. Sara Bourmet; S.A. Arthur Daoust; S.F., Michel Tremblay; Md.E., J. B. Martin. Réunions, 2ème et 4ème mardis, 11 rue du Collège.

**No 50—CERCLE ST-GUILLEAUME, Co Yamaska**

Sb. P.G., M. Adgémire Bétielle; Prés., L. D. Frigault; S.A., W. Parent; S.F., L. A. D. Gauthier; Md.E., J. B. S. Lamoureux. Réunions, 3e dimanche, à 7 heures du soir, salle Publique

**No 51—CERCLE YAMASKA, Co Yamaska**

Sb. P.G., E. Roberge; Prés., Jean-Bte Feltier; S.A., Le Veronneau; S.F., Le Veronneau, N.P.; Md.E., P. Bergeron. Réunions, le dernier samedi du mois, salle du cercle.

**No 53—CERCLE JEANNE D'ARC, Montréal**

Sb. P.G., L. E. Beauregard, 20 St-Denis; Prés. Pac. Brouillette, 79 St-Elisabeth; S.A., J. A. Saumur, 1208a Ave Hôtel de Ville; S.F., J. E. Pilon, 119 Champlain; Md.E., C. A. Daigle, 107 St-Hubert. Réunions, 1er et 3e jeudis, Salle des Comma-Marchands, 149 Berri.

**No 54—CERCLE ST-JEAN CHRYSOSTOME, Co Chateauguy**  
Sb. P.G., W. H. Lefebvre; Prés., A. J. Toupin; S.A., C. Dérome; S.F., Trés. Hébert; Md.E., A. J. Toupin. Réunions, dernier jeudi du mois, salle du Conseil.

**No 58—CERCLE STE-JUSTINE, Comté de Vaudreuil**

Sb. P.G., abbé M. O. Dufault; Prés., Zot. Courville; S.A., Georges Desparois; S.F., N. Bédard; Md.E., H. Cholette. Réunions, dernier dimanche du mois, chez M. N. Bédard.

**No 60—CERCLE SOULANGES, Les Cèdres.**

Sb. P.G., Océla Vilgins; Prés., Ferd. Leroux; S.A., et S.F., Jos D. Outilée; Md.E., Nod Roberge. Réunions, dernier vendredi du mois, salle Cuvillier, Les Cèdres.

**No 61—CERCLE MAISONNEUVE, Montréal**

Sb. P.G., L. Faribault, 70 St-Jacques; Prés. et Md.E., Isid. La riolette, 215 Pléssis; S.A., L. P. Fortin, 640 St-Paul; S.F., P. Lesage 820 St-André. Réunions, les 1er et 3e vendredis, salle St-Pierre 1079 rue de Montigny (ci-devant Mignonne).

**No 64—CERCLE NOTRE-DAME DE HULL, Co d'Ottawa**  
Sb. P.G. H. Charlebois; Prés., F. A. Labelle; S.A., Hor. Pitre; S.F., Henri Desjardins; Md.E., Urgèle Archambault. Réunions, 4e vendredi, 86 Victoria.

No 65—**ST-FRS-XAVIER**, Epiphane, Co l'Assomption  
 Sb.P.G., Téléphore Mercier; Prés., Jos. Lamarche; S.A.,  
 Médard Forest; S.F., S. Mercier; Md.E., I. Ethier. Réunions,  
 dernier mercredi du mois, chez M. G. Coderre.

No 66—**CERCLE LAPRAIRIE**, Co Laprairie  
 Sb.P.G., M. l'abbé J.A. Larose; Prés., J.B.J. Brassard, M.D.;  
 S.A., Alphonse Duranseau; S.F., A. F. Grondin; Md.E., S. A.  
 Longtin. Réunions, 4e lundi du mois, chez M. A. F. Grondin.

No 67—**CERCLE ST-HYACINTHE**, St-Hyacinthe  
 Sb.P.G., C. A. Breton; Prés., A. Bourgault; S.A., H. St-  
 Amant; S.F., L. A. Breton; Md.E., Emile Ostiguy. Réunions,  
 1er mardi, salle La Blonnie.

No 69—**CERCLE ST-GEORGES**, Maisonneuve  
 Sb.P.G., Léonce Fortin, Ave Letourneux; Prés., Adolphe  
 Desllets; S.A., Alcide Gendron, 629 Lasalle; S.F., Amédée  
 Beaupré, 38 Desjardins; Md.E., Pierre Lusier, 647 Notre-Dame.  
 Réunions, 2e et 4e mardis, 189 Letourneux, 8 1/2 hrs p.m.

No 73—**CERCLE CHARLEMAGNE**, Mile-End.  
 Chapelain, Rév. G. LePailleur; Sb.P.G., S. D. Vallières, 1051  
 St-Hubert; Prés., Ferd. Beaumoteil, 348 Laurier; S.A., Léon  
 Defoy, 1227 St-Denis; S.F., L. N. Cadieux, 67 Notre-Dame;  
 Fontaine; Md.E., Ern. E. Lauzon, 275 Ave Mont-Royal. Réu-  
 nions, 1er et 3e mardis du mois, 94 Fontaine.

No 79—**CERCLE BOURGET**, Montréal  
 Sb.P.G., T. Charpentier, 157 Ave Papineau; Prés., J. C.  
 Lamothé, 757 St-Denis; S.A., L. A. Gélinas, 544 St-André; S.F.,  
 O. Dépaté, 170 Champlain; Md.E., C. A. Daigle, 107 St-Hubert.  
 Réunions, 2e et 4e mardis, salle Dionne, 1342 Ste-Catherine, à  
 8 hrs p.m.

No 80—**CERCLE PIERREVILLE**, Pierreville  
 Sb.P.G., S.A. et S.F., H. L. Shooner; Prés., Edifice Allie;  
 Md.E., P. E. Gélinas. Réunions, dernier dimanche du mois,  
 salle McLure.

No 82—**CERCLE ST-CASIMIR**, Co Portneuf  
 Sb.P.G., Nap. Tessier; Prés., A. E. Grandbois; S.A., A. Pa-  
 quette; S.F., J. A. Bélanger; Md.E., F. Dolbec. Réunions, 2e  
 et 4e lundis.

No 92—**CERCLE ST-JOACHIM**, Louisville.  
 Sb.P.G., Onésime Veillet; Prés., R. S. Lindsay; S.A., J. A.  
 Vadeboncoeur; S.F., J. L. Auger; Md.E., O. E. Millot. Réu-  
 nions, 2e et 4e vendredis, édifice G. Caron, rue St-Laurent.

No 101—**CERCLE DE LA BEAUCE**, St-Georges, Co Beauce  
 Chapelain, Rév. H. A. Dionne; Sb.P.G., Joseph Poulin Bégin;  
 Prés., Louis Gendreau; S.A., S. Paquet; S.F., Joseph Gagné;  
 Md.E., Georges Cloutier. Réunions, dernier dimanche du mois,  
 chez M. Ludger Bokic.

No 102—**CERCLE RICHELIEU**, Montréal.  
 Sb.P.G., E. Malette, 19 1/2 Lusignan; Prés., P. Bonhomme, 4189  
 St-Antoine; S.A., E. Bissonnette, 1614 Notre-Dame; S.F.,  
 Arth. Gagnon, 363 Maisonneuve; Md.E., E. C. Campeau, 2469  
 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle L'ggett, 280  
 Richmond.

No 103—**CERCLE ST-BERNARD**, Sorel.  
 Sb.P.G., J. A. Chênevert; Prés., Jos. Pontbriand; S.A., S.F.,  
 A. P. Vanasse; Md.E., A. Laferrière. Réunions, 4e lundi de  
 chaque mois, au bureau du S.A., maison Vanasse, rue George,  
 Sorel.

No 111—**CERCLE CARILLON**, Co Argenteuil  
 Chapelain, Rév. M. Sauriol; Sb.P.G., J. A. Ethier; Prés. et  
 Md.E., H. Legault, M.D., St-André; S.A. et S.F., W. A. La-  
 fond, Carillon. Réunions, dernier dimanche du mois, à 2 hrs  
 p.m., salle Murphy, Carillon.

112—**CERCLE DELORMIER**, Co d'Hochelega.  
 Chapelain, Rév. I. Adam, S.J.J.; Sb.P.G., J. B. Bérard, 227  
 Rachel; Prés., Nap. Royal, 285 Brébeuf; S.A., Léon Dé-  
 sautels, 15 Chambard; S.F., Geo. D. Bourret, 509 Ave De-  
 lormier; Md.E., L. A. Lacombe, 5 Sýdenham. Réunions, 2e  
 et 4e jeudis, à 8 hrs p.m., salle Beaudry, 268 rue Brébeuf.

No 114—**CERCLE ST-EUSEBE**, Montréal.  
 Sb.P.G., A. R. Ranger, 313 Visitation; Prés., Joseph Pepin, 765  
 Ontario; S.A., Aug. Gagnon, 28 Ave Lalonde; S.F. et Md.E.,  
 J. A. Ranger, 566 Fullum. Réunions, 4e lundi mercredi du mois,  
 sous-ol église St-Eusébe.

No 116—**CERCLE NOTRE-DAME DE GRANBY**, Granby.  
 Sb.P.G., Aug. Mathieu, M.D.; Prés., J. H. Duhamel; S.A., D.  
 Goyette; S.F., P. A. Peltier; Md.E., Aug. Mathieu. Réunions,  
 dernier mardi du mois, à 7 1/2 hrs p.m., salle St-Jean-Baptiste.

No 117—**CERCLE ST-AUGUSTE**, Ste-Elizabeth St-Henri.  
 Sb.P.G., P. Vincent, Village Turcot; Prés., Ad. Sénécal, 40 St-  
 Pierre; S.A., J. A. Desroses, 426 1/2 Beaudry; S.F., La Desro-  
 ses, 2350 St-Jacques; Md.E., O. H. Létourneau, 400 des  
 Beaudoin et Notre-Dame. Réunions, 1er et 3e mardis, rue  
 Dansereau, coin Delimelle et Notre-Dame, Ste-Elizabeth.

No 118—**CERCLE GARNEAU**, St-Henri.  
 Sb.P.G., J. M. Marcoite, 17 Côte de la Place d'Armes; Prés., F.  
 X. Dubé, 93 Chatham; S.A., J. P. Vincent, 174 Versailles; S.F.,  
 Jos. Labelle, 71 Vinet, Ste-Cunégonde; Md.E., J. M. R. Trudeau;  
 311 Richmond. Réunions, 3me mercredi du mois, salle Duvernay,  
 45 Vinet, Ste-Cunégonde.

No 123—**CERCLE DUVERNAVY**, Ste-Cunégonde.

Sb.P.G., J. A. Latreille, 194 Delisle; Prés., J. B. Bonhomme,  
 820 Charlevoix, Montréal; S.A., J. W. Fabien, 1564 St-Jacques;  
 S. F., O. Legault, 176 Duvernay; Md.E., Dr H. Campeau, 3196  
 Notre-Dame. Réunions, 1er jeudi du mois, à la salle Duvernay,  
 No 45 rue Vinet, Ste-Cunégonde.

No 124—**CERCLE TRIFLUUVIEN**, Trois-Rivières.

Sb.P.G., C. J. N. Teasdale; Prés., J. B. M. Barthe; S.A., C.  
 B. Lord; S.F., F. X. Vanasse; Md.E., Nap. Lambert. Réu-  
 nions, 2e et 4e dimanches, 150 rue Notre-Dame.

No 126—**CERCLE ST-EDOUARD**, Boulevard St-Denis, Montréal

Sb.P.G., Louis Boire; Prés., Victor Carmel, 2016 St-Hubert;  
 S.A., C. B. Lacasse, 960 Beaubien; S.F., J. T. Ledoux, 1643  
 St-André; Md.E., J. D. Vézina, 1816 St-Hubert. Réunions, 2e  
 et 4e mardis, salle St-Edouard, 966 rue Beaubien.

No 127—**CERCLE OLIER**, Montréal

Sb.P.G., J. L. Perron, Royal Ins. Bldg; Prés., Armand Gren-  
 nier, 99 St-Jacques; S.A., G. Lapalace, 1403 Demontigny; S.F.,  
 Isidore Moquin, 5 St-Laurent; Md.E., L. A. Gagnier, 256 St-  
 Denis. Réunions, 3e mercredi, au Monument National.

No 128—**CERCLE ST-SAUVEUR**, Québec.

Chapelain, Rév. P. J. B. Grandin, O.M.I.; Sb.P.G., J. A. Pa-  
 radis, 27 Sauvageau; Prés., Octave Vézina, 460 St-Joseph; S.A.,  
 Eug. Vézina, 14 De Villiers; S.F., S. Lecavalier, 45 Boisseau;  
 Md.E., Joseph Gosselin, 699 St-Valier. Réunions, 4e lundi de  
 chaque mois, salle Thérien, rue Victoria, St-Sauveur.

No 135—**CERCLE BRUCHESI**, Montréal.

Sb.P.G., E. Durocher, 261 Visitation; Prés., Dr Z. Cmtois,  
 1090 Ontario; S.A., L. A. Lafond, 295 Maisonneuve; S.F., J.  
 Joannette, 17 Huron; Md.Ex., Z. Cmtois, M.D., 1060 Ontario.  
 Réunions, 1er et 3e vendredis, salle St-Louis, 582 Plessis.

No 139—**CERCLE CHAMBLEY**

Sb.P.G., Joseph Bouchard; Prés., Uldéric Barré; S.A., Jos.  
 Trudeau; S.F., Jos. Demers; Md.E., L. O. Bergeron. Réunions,  
 2e et 4e vendredis de chaque mois, à la salle Auclair.

No 146—**CERCLE STE-MARIE**, Montréal

Chapelain, R. P. O. Cornélien, O. M. I., Rue Visitation; Sb.  
 P.G., J. S. Teasdale, 1448 Ste Catherine; Prés., H. Trudel, 80  
 Saint Gabriel; S.A., A. Jacques, 746 Méntana; S.F., Jos.  
 Marois, 228 Plessis; Md.E., J. N. Picotte, 1401 Ste-Catherine.  
 Réunions, 2ème et 4ème jeudis de chaque mois, salle Dionne,  
 1342 Ste-Catherine.

No 148—**CERCLE CHENIER**, Montréal.

Sb.P.G., Z. Chagnon, 409 Grand-Tronc; Prés., Cha Gaulin, 166  
 St-Charles; S.A., Flavien Basilières, 411 Charlevoix; S.F., E.  
 Beaudoin, 479 Centre; Md.E., Dr Henri Campeau, 3196 Notre-  
 Dame. Réunions, 1er et 3ème lundis, à 8 heures, dans la salle  
 Nationale, 167 Koperly.

No 149—**CERCLE ST-JEAN BAPTISTE**

Sb.P.G., Alb. Lacroix, 1152 St-André; Prés., Nôé Leclerc,  
 874 Sanguinet; S.A., L. J. Forget, 927 St-Laurent; S.F., A. B.  
 Potevin, 324 Rachel; Md.E., P. Barette, 327 Rachel. Réunions,  
 2e et 4e vendredis, 777 Sanguinet.

No 160—**CERCLE VERDUN**, Co Hochelega.

Sb.P.G., Joseph Gervais; Prés., Cyrille Quintal; S.A., J. A.  
 A. Leclair; S.F., Edgar St-Onge; Md.E., Vildac Rhéaume. Réu-  
 nions, 2e et 4e lundis, salle Sauvé, rue Ross, Verdun.

No 162—**CERCLE STE-SCHOLASTIQUE**, Co Deux-Montagnes

Chapelain, Rév. R. Héty; Sb.P.G., J. A. Ethier; Prés., Gésé-  
 déon Bigaré; S.A., N. Forest; S.F. et T., J. H. Laugois; Md.E.,  
 S. Lamarche. Réunions, 4e mercredi.

No 163—**CERCLE DOLLARD**, Montréal.

Sb.P.G., J. O. Duquette, 100 Ste-Zoé, St-Henri; Prés., Henri  
 Benoit, 340 Charron; S.A., Joe. St-Denis, 331 Charron; S.F.,  
 Laurent Fontaine, 177 St-Charles; Md.E., Eugène Virolle, 94 La-  
 prairie. Réunions 3e mercredi, 8 hrs p.m., salle Fraternité, 715  
 Wellington.

No 165—**CERCLE ST-PAUL DE GRAND-MERE**

Chapelain, Rév. La Fèche; Sb.P.G., H. Baril; Prés., A.  
 Vadeboncoeur; S.A., Emile Dumais; S.F., F. G. Roy; Md.E.,  
 J. O. Ricard. Réunions, 2e et 4e vendredis, Salle Fetti.

No 170—**CERCLE LEON XIII**, Montréal.

Sb.P.G., Rév. L. P. Choquet, 110 Champlain; Prés., Ernest  
 Brunel, 9 Place d'Armes; S.A., Léon Gélinas, 883 St-André; S.  
 F., J. C. Paquin, 133 Champlain; Md.E., A. Christin, M.D., 969  
 DeMontigny. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Union des Commis-  
 Marchands, 149 Berri, à 8 hrs p.m.

No 172—**CERCLE FRONTENAC**, Montréal.

Prés., Jos. Forget, 192 Visitation; S.A., Narcisse Roy, 405  
 Montcalm; S.F., Lucien Desposas, 165 St-Christophe; Md.E.,  
 J. S. Tellier, 1518 Ste Catherine. Réunions, 2e et 4e lundis du  
 mois, à la salle Gagnon, No 1079 DeMontigny.